



ANNÉE 2012

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Maximum 5 autorisations par an

Je soussigné (Nom, Prénoms)

domicilié à

agissant en qualité de de l'Association

sollicite, conformément aux dispositions de l'article L3334-2 du Code de la Santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à Auray.

Lieu de la manifestation

- pour des boissons du 1er groupe (Boissons sans alcool)
- pour des boissons du 2ème groupe (Vins, Bières)

le de heure(s) à heure(s)

à l'occasion de la manifestation suivante :

Le
Signature

AUTORISATION DU MAIRE

Le Maire de la Commune d'Auray,

Vu l'article L.3334-2 du Code de la Santé publique
Vu la demande ci-dessus,

AUTORISE

M.....
.

à ouvrir un débit temporaire de catégorie

le de heure(s) à heure(s)

à l'occasion qui se déroulera à

Autorisation N° accordée à l'Association **(maximum 5 autorisations par an)**
à charge pour l'organisateur de se conformer à toutes les prescriptions réglementaires relatives à la police des débits de boissons, et de prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout tapage nocturne, y compris lors de la sortie des consommateurs.

Fait à AURAY, le
Le Maire